

**Conditions générales de vente
et d'utilisation des services de la Bourse de l'Agro
sur www.agromed.org**

Article 1 : Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute personne utilisant les services de la Bourse de l'Agro sur le site www.agromed.org pour la publication d'offres commerciales et l'envoi à l'adresse d'entités définies par filière de messages commerciaux.

Article 2 : Validité des annonces, durée de publication

Les annonces resteront en ligne pour une durée minimale de 2 mois à compter de la date de publication, sauf en cas d'effacement ou de remplacement de l'annonce par le client lui-même, conformément aux moyens électroniques mis à sa disposition (login et mot de passe). Le client est tenu de retirer toute offre n'étant plus valable.

Article 3 : Tarifs

Forfait annuel, pour la publication, et l'envoi de 4 annonces promotionnelles par an vers l'activité de votre choix : 300 € HT.

*Soit 4 offres/an

Article 4 : Conditions de paiement

L'adhésion aux services de la Bourse de l'Agro est payable en Euros, par chèque ou par virement bancaire, à l'ordre de TNS Communication, 27 place d'Aguesseau, 34000 Montpellier. France.

Article 5 : Résiliation

L'adhésion aux services de la Bourse de l'Agro est conduite et irrévocable pour une durée de un an, à compter de la date d'activation du compte.

Article 7 : Responsabilités

Le client est responsable du contenu des messages publiés dans la rubrique petites annonces et de leur conformité à la réglementation en vigueur. Il s'engage à respecter les bonnes mœurs et plus généralement les cadres réglementaires en vigueur en France. Dans le cas d'injonction des Pouvoirs Publics de ce fait, le client devra supporter tous les frais de suppression ; il devra en outre garantir TNS COMMUNICATION de tous dommages et intérêts et frais de justice.

Article 8 : Acceptation des conditions générales :

En reconnaissant avoir lu et accepter les conditions générales de vente des services de la bourse de l'Agro sur le site www.agromed.org vous reconnaissez le caractère payant de cette publication aux tarifs ci dessus. L'adhérent dispose d'un délai de sept jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour.

Article 9 : Litiges

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Montpellier est seul compétent pour connaître des litiges nés de l'exécution des présentes et ceci même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

TNS COMMUNICATION

Bourse de l'Agro

27 place d'Aguesseau

34000 Montpellier

Tél : +33. (0)4 67 69 03 39

Fax : +33. (0)4 67 65 22 12